



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation
Question orale
(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 14-INT-264

Déposé le : 03.06.14

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat. A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

interpellation

Titre de la ~~question orale~~ - Pierrette Roulet-Grin

CROISIÈRES A YVERDON : TROIS P'TITS TOURS ET PUIS S'EN VONT ?

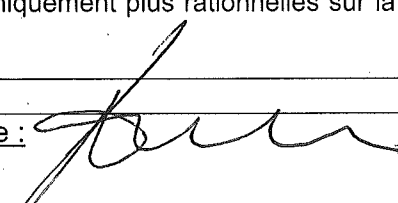
~~Question posée~~

En fin d'année dernière, comme l'avait fait avant lui le Conseil communal d'Yverdon, ce Grand Conseil a voté à l'unanimité une résolution demandant à la LNM - Société de navigation des lacs de Neuchâtel et Morat des prestations de navigation à la mesure de la dynamique touristique régionale qui s'est mise en place au sud du Lac de Neuchâtel. Une des deux courses qui avait été supprimée dans l'horaire 2014 a été réintroduite. De plus, le NEUCHATEL - unique bateau à vapeur des lacs jurassiens - subventionné pour plus d'un million de fr par le Canton de Vaud et par notre organe cantonal de la Loterie romande, a séjourné fin mai trois jours à Yverdon-les-Bains avec 9 croisières à la clé, aucune autre n'étant programmée pour l'été. Un soleil mitigé brille donc sur le sud du lac de Neuchâtel suite une lettre de la *Direction générale de la mobilité et des routes - Secteur Management des transports*, attachée au Département des Infrastructures, a été adressée dans le même temps à la Société LNM disant - je cite - « *les prestations du bateau à vapeur ne sont pas commandées et ne sont donc pas financées par le Canton de Vaud* »

Question en trois parties :

- Vu la reconnaissance de l'unique bateau à vapeur NEUCHATEL -et unique demi-salon de Suisse - comme objet du patrimoine industriel par la Confédération et son Office fédéral de la Culture, le Conseil d'Etat entend-il accentuer sa subvention annuelle habituelle à la LNM ?
- Notre gouvernement entend-il rééquilibrer les moyens financiers mis à disposition des entreprises de navigation actuellement - 6,1 millions pour fr CGN, et ...400'000 fr pour la LNM ?
- Le Département cantonal concerné entend-il s'impliquer et s'appuyer les travaux initiés par le nouveau groupe de travail intercantonal de la COREB « *GT-Débarcadères Rive Sud du Lac de Neuchâtel* » qui projette de demander le stationnement permanent de bateaux LNM à Yverdon-les-Bains ou/et Estavayer-le-Lac, pour permettre des croisières économiquement plus rationnelles sur la partie sud du Lac de Neuchâtel ?

Nom et prénom de l'auteur : **ROULET-GRIN Pierrette**

Signature : 

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature